



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**Séance du 11 décembre 2023**

**78 élus présents (104 en exercice, 18 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 (31/7.10.2/2169C)**

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République, prévoit que dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le Président présente au Conseil d'Agglomération un rapport sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédent l'examen du budget.

Ce rapport porte sur les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Par ailleurs, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit, à travers son article 13, deux nouvelles obligations relatives à la présentation du rapport d'orientations budgétaires. Celui-ci doit présenter les objectifs de la collectivité en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, ainsi qu'en matière d'évolution du besoin de financement annuel.

Le rapport annexé qui précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action communautaire pour le prochain exercice budgétaire, a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires pour 2024. Il a été élaboré afin de servir de base aux échanges du Conseil d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- prend acte, par son vote, de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 qui lui a été soumis.

PJ : 1

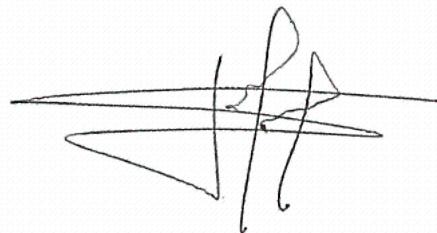
Le Conseil d'Agglomération prend acte, par son vote, de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 qui lui a été soumis.

Le secrétaire de séance

A blue ink signature consisting of several intersecting and looping lines.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A black ink signature consisting of several intersecting and looping lines.

Fabian JORDAN



# Rapport d'orientations Budgétaires 2024

Conseil d'Agglo  
du 11 décembre 2023

# SOMMAIRE

- 1. Une situation financière qui s'améliore en 2022 sans revenir à son niveau d'avant 2020**
- 2. Un endettement maîtrisé face à la remontée des taux**
- 3. Une variation des dépenses de personnel affectée par les mesures nationales**
- 4. Une élaboration budgétaire dans un contexte de marges de manœuvre réduites**
- 5. Les projections budgétaires 2023-2028 – budget général et budget transports**
- 6. Les enjeux et orientations du budget du chauffage urbain**
- 7. Les enjeux et orientations du budget de l'eau**
- 8. Les priorités 2024**
- 9. Conclusion**

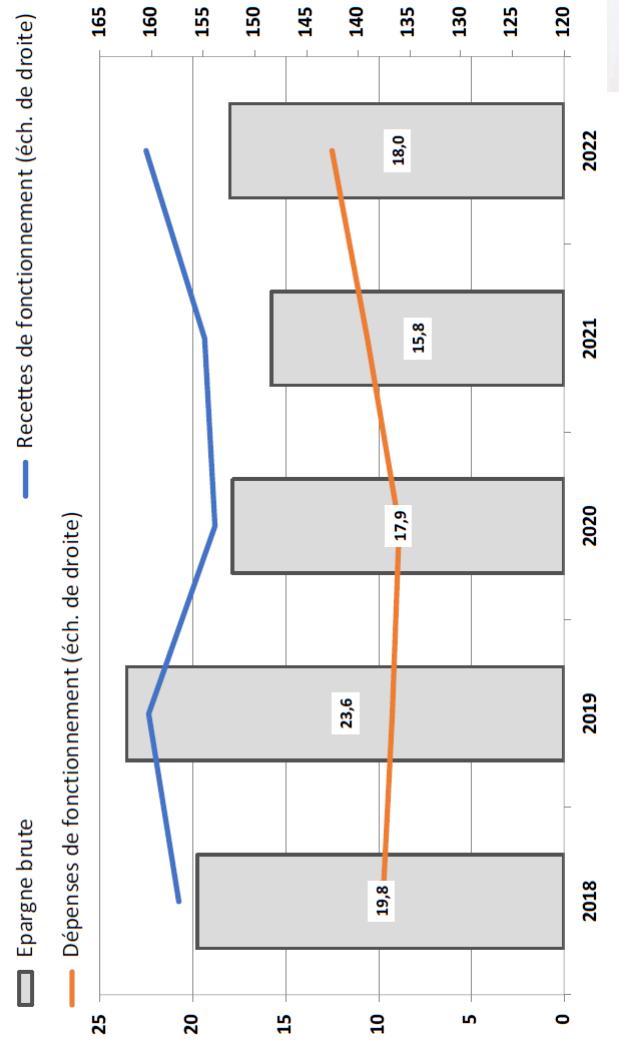
# **1. Une situation financière qui s'améliore en 2022 sans revenir à son niveau d'avant 2020**

# Des ratios financiers en amélioration mais demeurant éloignés de leur niveau d'avant-crise sanitaire

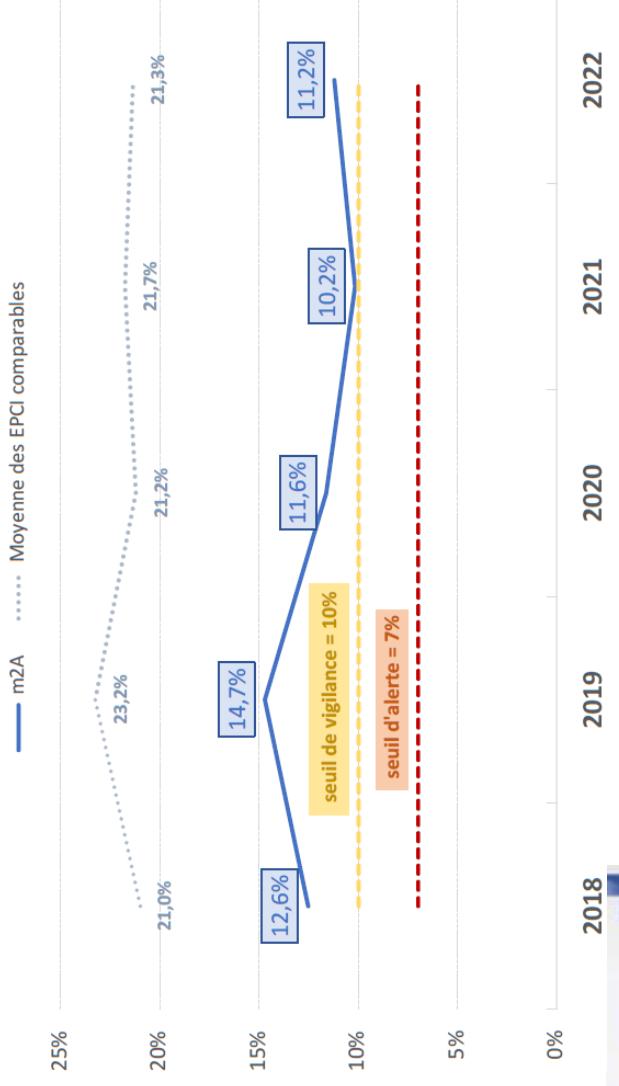
## Sur le budget général :

- Après un fléchissement en 2020 lié à la crise sanitaire, l'épargne brute s'améliore sans toutefois retrouver son niveau d'avant-crise, tant en raison des dotations d'Etat qui stagnent que des recettes tarifaires qui ne progressent pas au même rythme que les dépenses.
- Le taux d'épargne brute s'éloigne du seuil de vigilance de 10% mais demeure fortement inférieur à la moyenne de la strate.

Evolution de l'épargne brute de m2A (en M€)



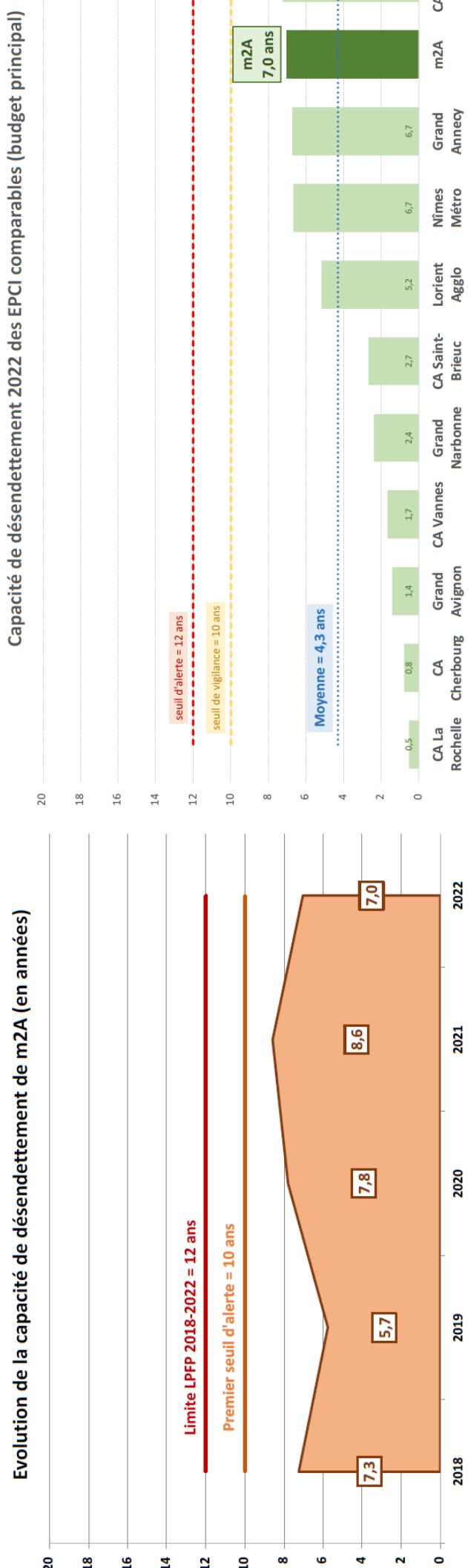
Taux d'épargne brute sur la période 2018-2022



## La dette et la capacité de désendettement stabilisées

- La capacité de désendettement atteint 7,0 années sous l'effet conjugué du rebond de l'épargne et d'un moindre recours à l'emprunt, mais reste plus élevée que la moyenne des EPCI de même strate.

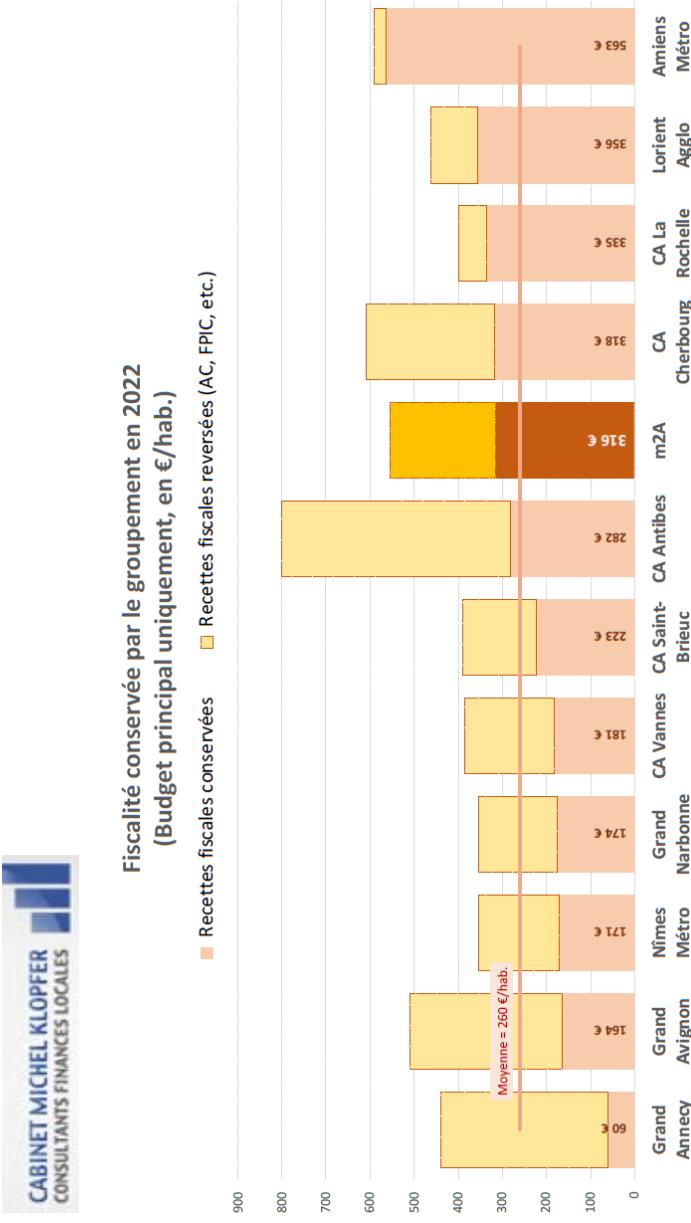
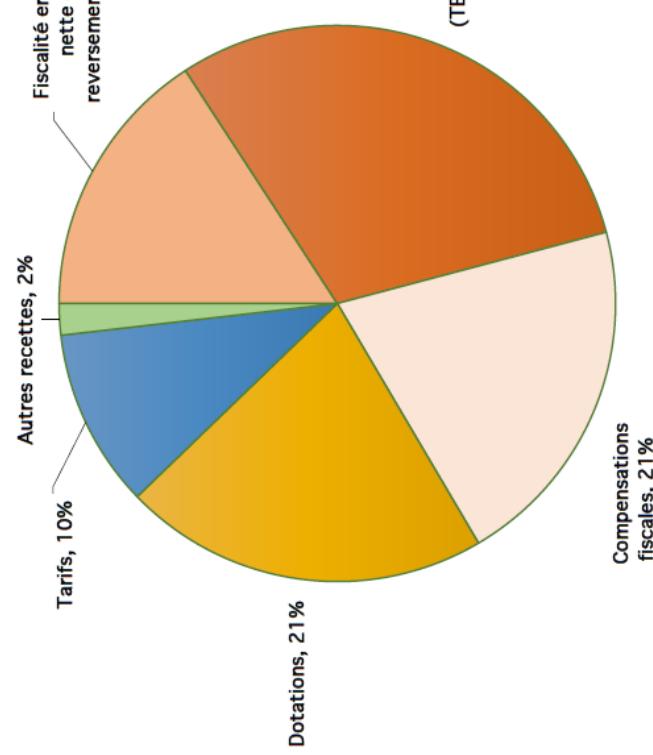
- La capacité de désendettement est inférieure au premier seuil d'alerte fixé à 10 ans.



# Des recettes de fonctionnement plus importantes que la moyenne mais présentant des fragilités

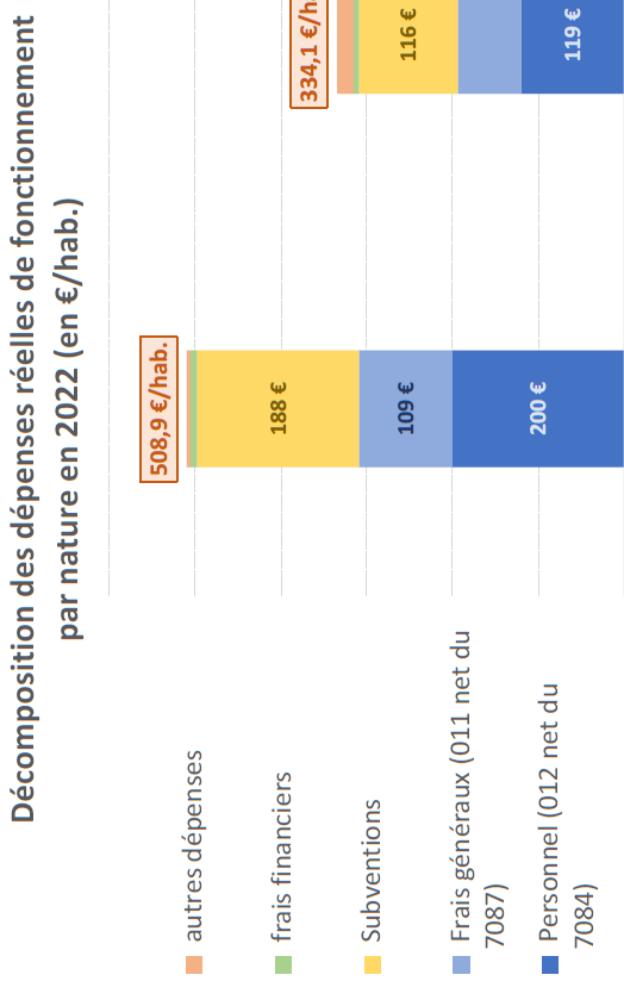
- Les recettes courantes/hab. supérieures de 35% à la moyenne : poids des recettes tarifaires (10%) + poids important des dotations d'Etat (21%) exposant m2A au faible dynamisme de ces deux catégories de recettes.
- m2A ne conserve que 55% des recettes fiscales en ressources propres, le reste étant reversé notamment aux communes.

STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT  
AU COMPTE ADMINISTRATIF 2022



## Une progression maîtrisée des dépenses de fonctionnement

- Des dépenses de fonctionnement/hab. supérieures de 52% à la moyenne du fait des compétences portées par le budget principal.
- Le taux de croissance des dépenses de fonctionnement, sur la période 2018-2022, est de 0,6%/an pour m2A, alors qu'il atteint 2,4%/an en moyenne pour les EPCI de même strate.

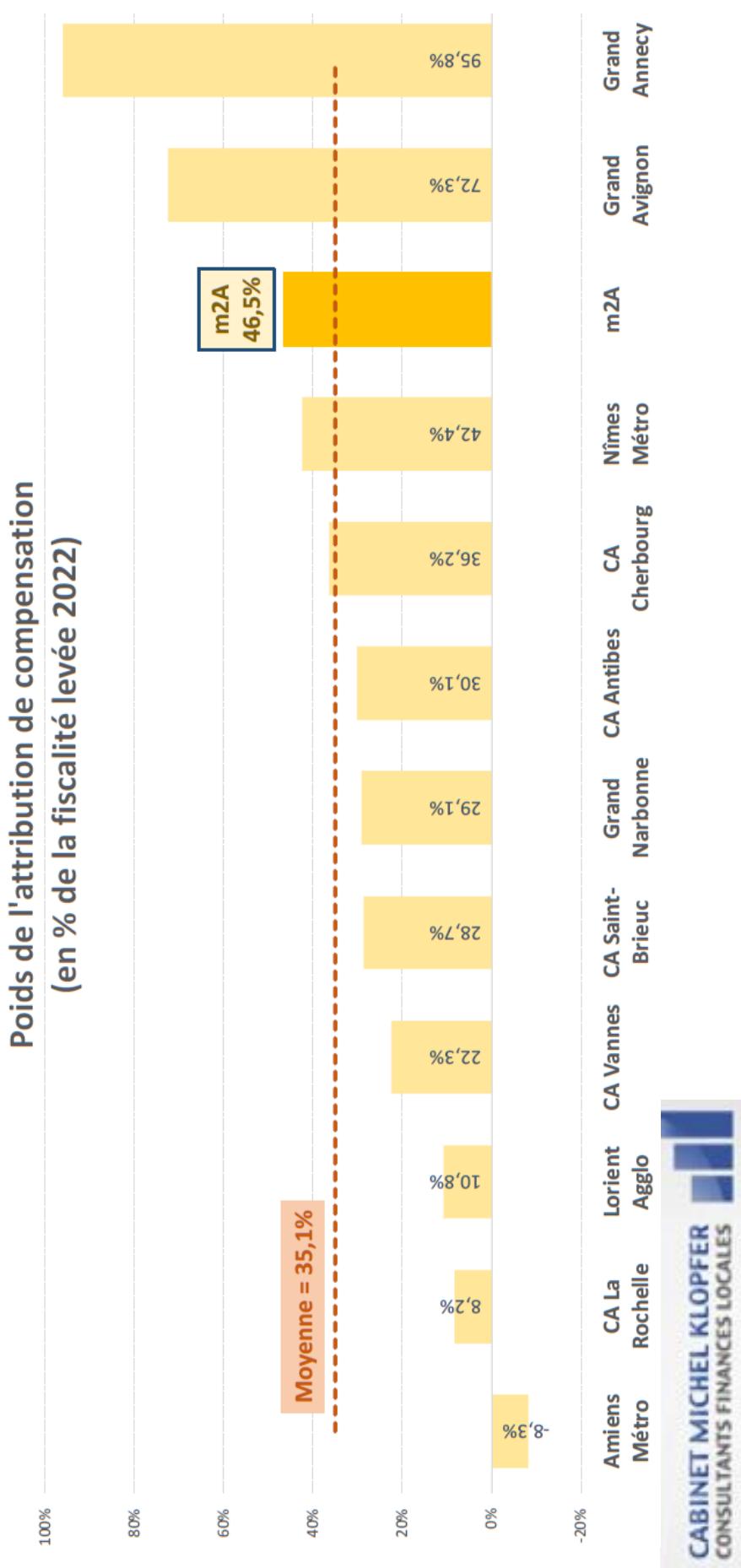


m2A  
Moyenne des EPCI comparables

2018  
2020  
2021  
2022

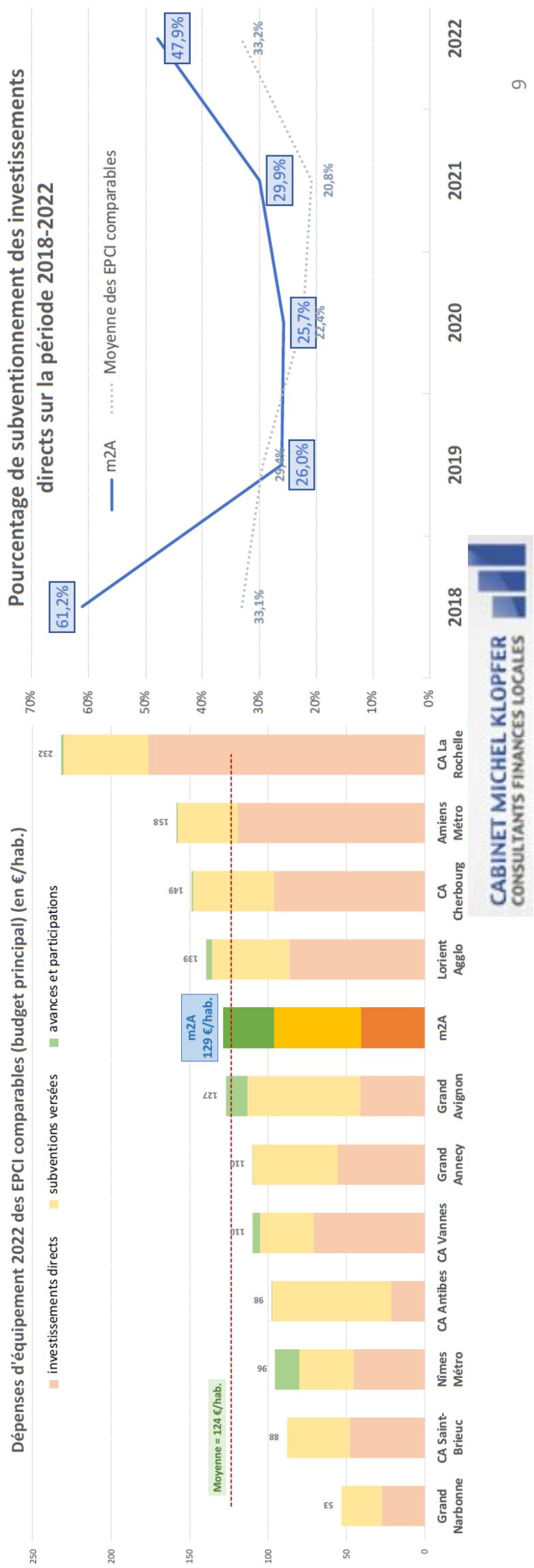
# Des reversements communautaires supérieurs à la moyenne de la strate

- **46,5% de reversements communautaires contre une moyenne de 35,1% :**
  - **65,3 M€ d'attributions de compensation**
  - **en 2022 1 M€ de dotation de solidarité communautaire**



# Des investissements aussi élevés et mieux subventionnés que les EPCI comparables

- L'effort d'investissement atteint 129 €/hab. en 2022 et se situe dans la moyenne de la strate.
- m2A bénéficie en 2022 d'un taux de subvention proche de la moitié des dépenses d'investissements engagées, quand ce taux n'en représente qu'un tiers pour les EPCI comparables.

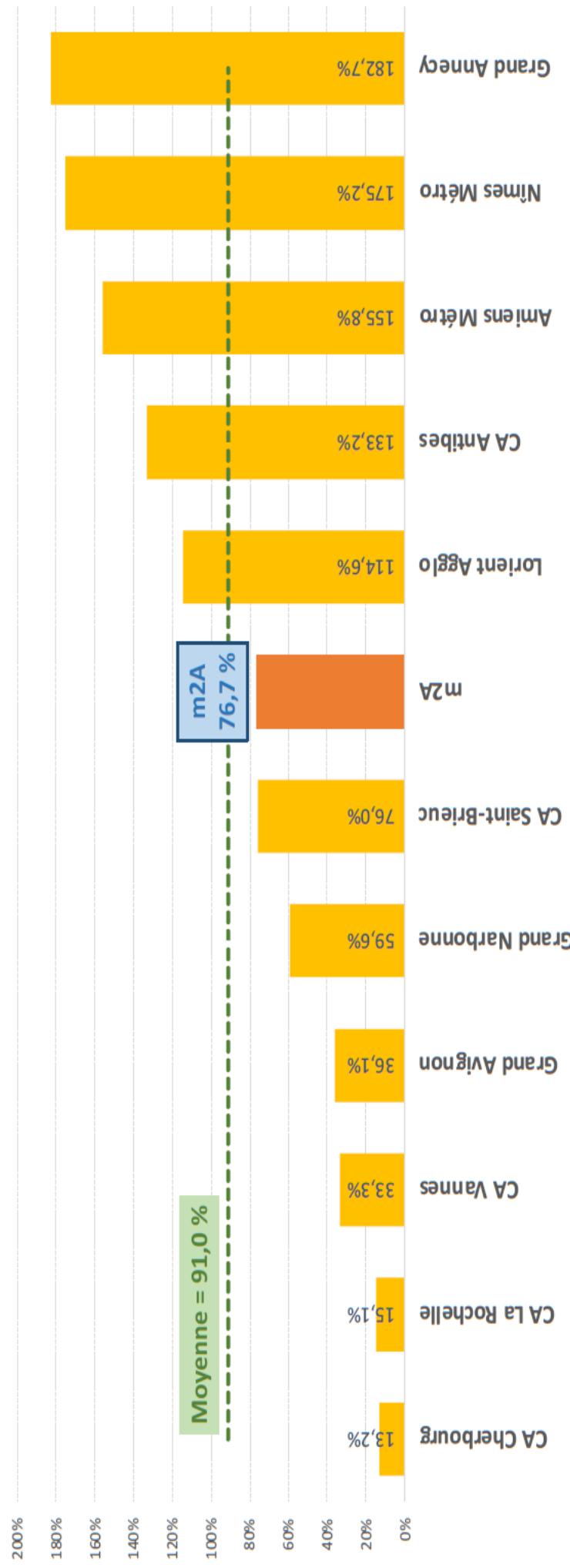


## **2. Un endettement maîtrisé face à la remontée des taux d'intérêt**

## Au budget général

- m2A porte 127,2 M€ de dette, en retrait de -9,1 M€ à fin 2022 soit 454 €/habitant (487 €/habitant en 2021)
- Un taux d'endettement 2022 qui se situe en dessous de la moyenne de la strate : 76,7% des recettes réelles de fonctionnement (seuil d'alerte à 120%)

Encours de dette en % des recettes réelles de fonctionnement en 2022



## Au budget général

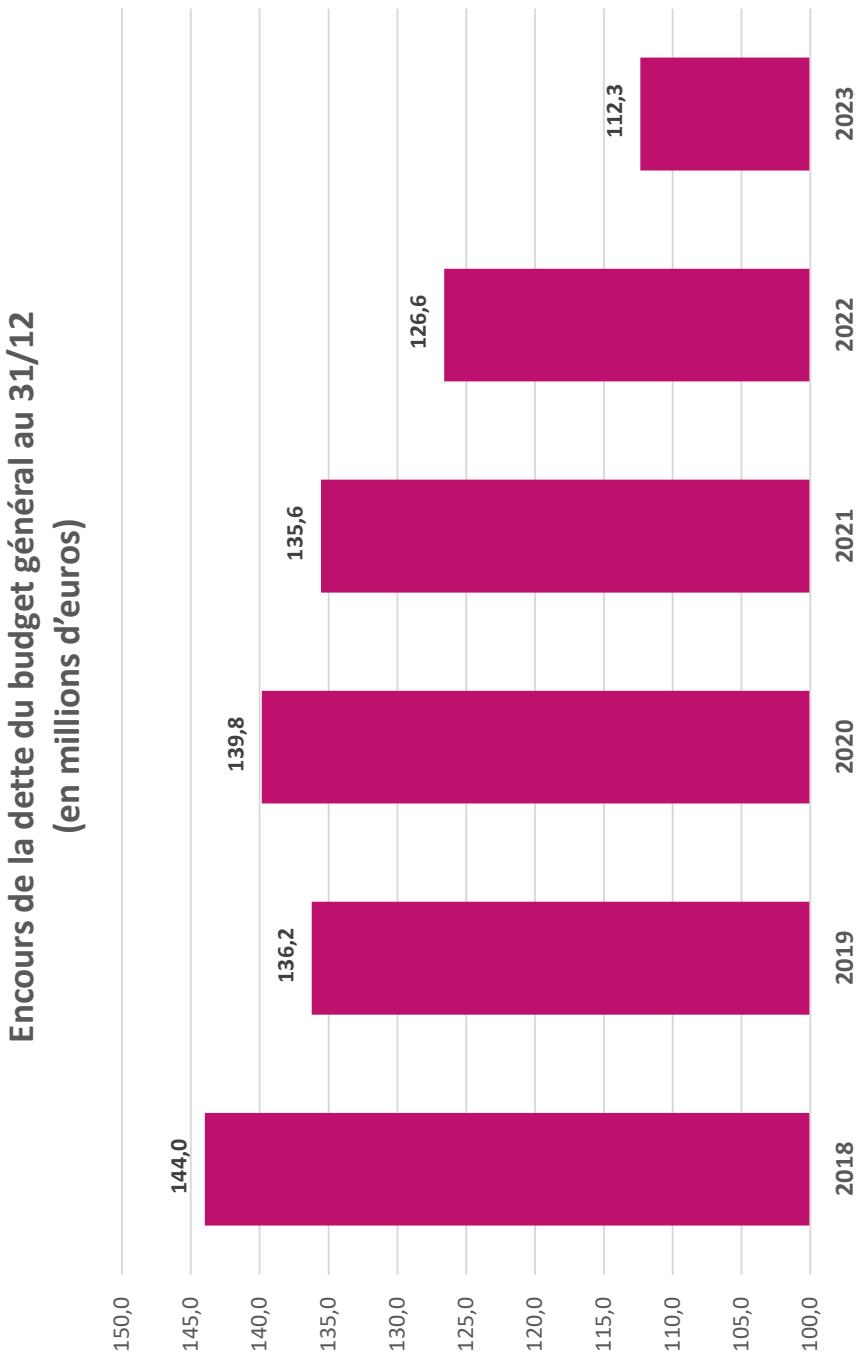
- L'amélioration de l'épargne brute, malgré l'accroissement des charges financières en 2022, a conduit à une diminution de la capacité de désendettement qui atteint désormais 7,0 années, soit un niveau bien supérieur à la moyenne des EPCI comparables mais éloigné du seuil d'alerte.

Capacité de désendettement 2022 des EPCI comparables (budget principal)



## Au budget général

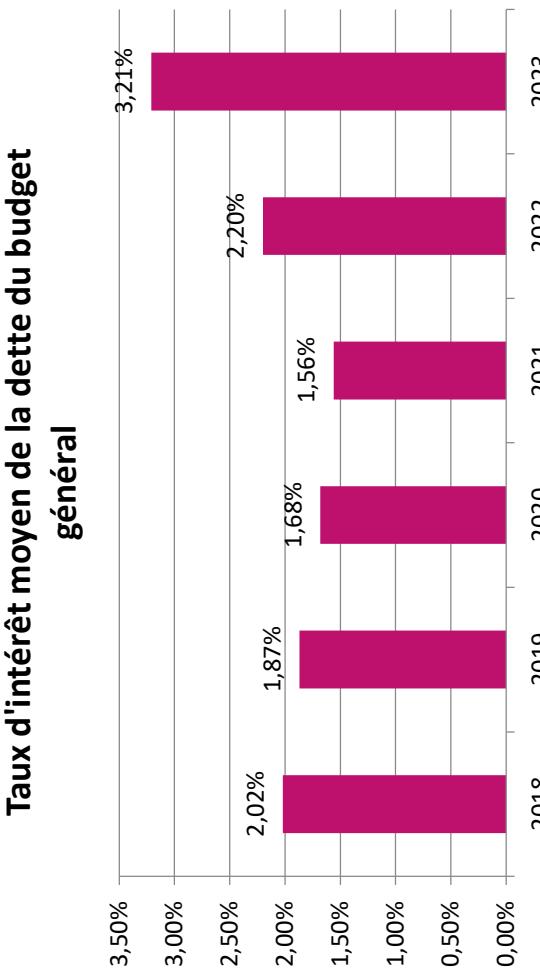
- Après un rebond en 2020, l'encours de dette diminue constamment grâce à un recours limité à l'emprunt (aucun nouvel emprunt souscrit en 2023) et est anticipé à 112,3 M€ à fin 2023.



## Au budget général

- La fin du contexte de taux favorable, intervenue au premier semestre 2022, a entraîné la forte augmentation du taux moyen de l'encours de dette qui atteint 3,21% en fin d'exercice.
- L'encours de dette se répartit majoritairement sur une indexation à taux fixe (57,6%) et présente une durée de vie résiduelle de 9,5 années, permettant un amortissement plus rapide de la dette m2A.
- En 2023, aucun nouvel emprunt n'a été réalisé, préservant le budget général de charges financières supplémentaires.

Répartition de la dette par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen annuel
Fixe	64,7 M€	57,63%	2,10%
Variable	41,8 M€	37,20%	4,82%
Livret A	5,8 M€	5,17%	3,96%
Ensemble des risques	112,3 M€	100,00%	3,21%

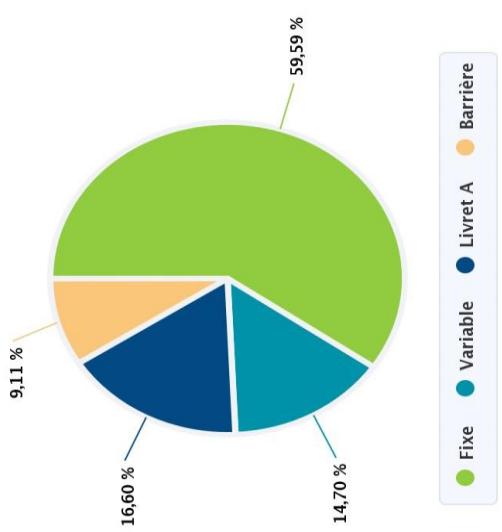


## Au budget Transports

- Au 31/12/2023, l'encours du budget annexe Transports est anticipé en baisse de -9,6 M€
- Le taux moyen de la dette atteint 2,67% à fin 2023 contre 1,97% à fin 2022
- La répartition entre taux fixe et variable reste équilibrée (60%/40%)

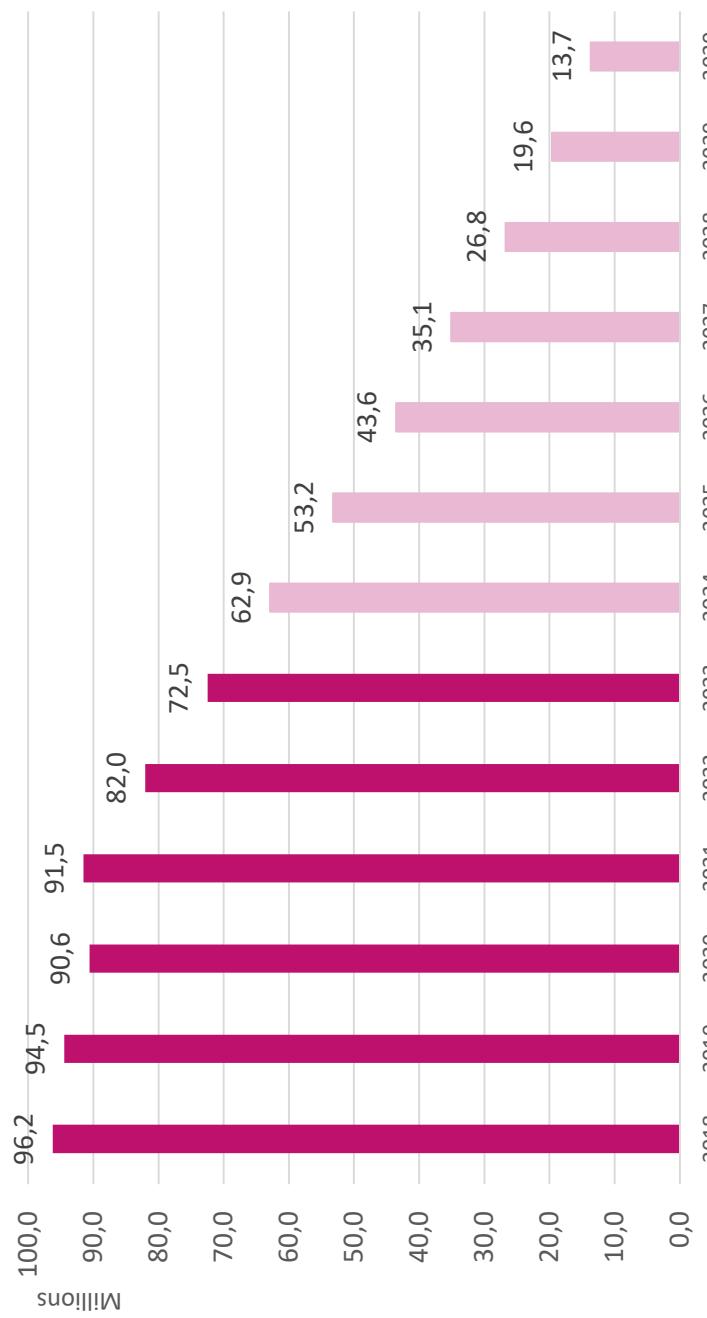
Dette par type de risque au 31/12/2023

Source : Finance Active



Dette par type de risque au 31/12/2023

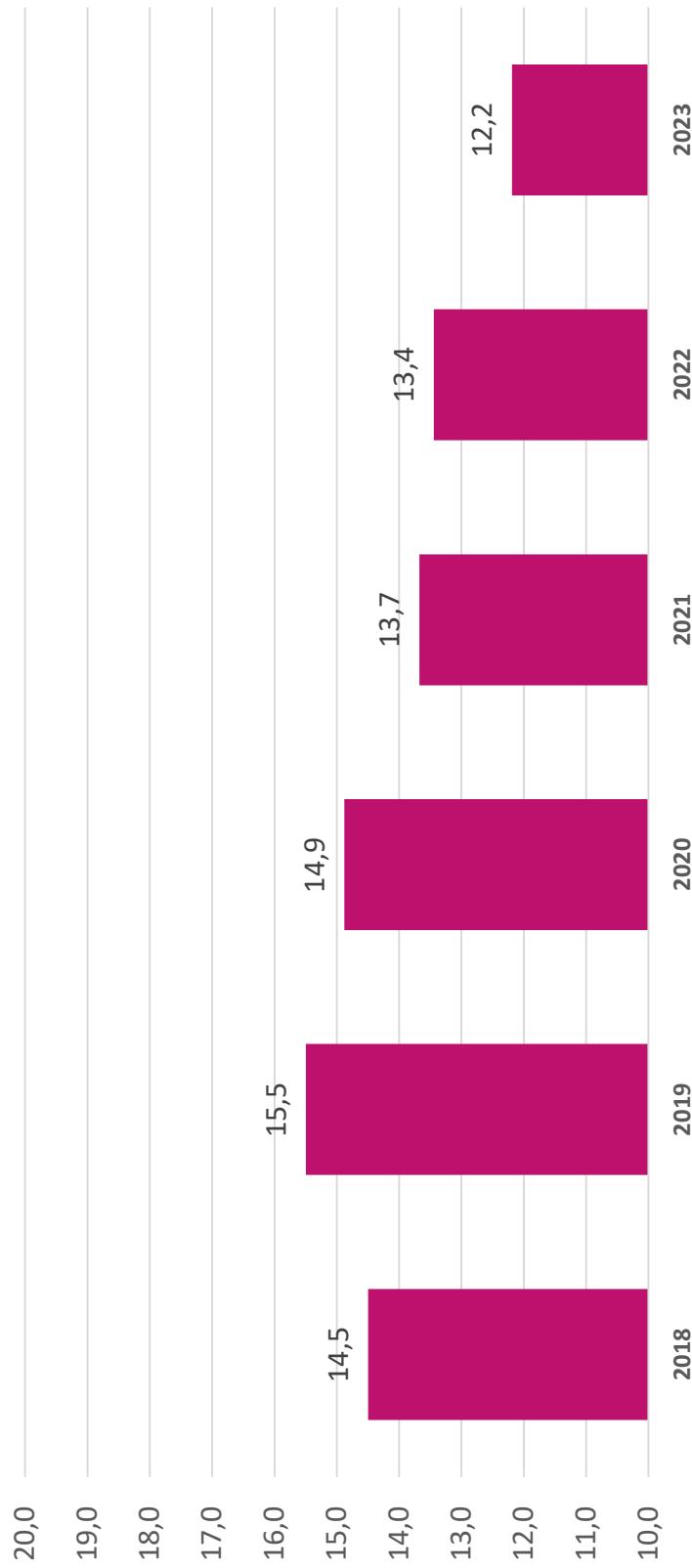
Profil d'extinction de la dette au budget transports 2018-2030  
(en millions d'euros – projection sans nouvel emprunt après 2023)



## Au budget Chauffage Urbain

- La dette se compose de 8 emprunts classés 1A sur l'échelle des risques et orientée à 88% sur taux fixe, pour un encours de 12,2 M€ au 31/12/2023.

Encours de la dette du budget chauffage urbain au 31/12  
(en millions d'euros)



### **3. Une variation des dépenses de personnel affectée par les mesures nationales**

■ La structure de la masse salariale se présente de la manière suivante :

**STRUCTURE CHARGES DE PERSONNEL (CA exercice clos)**

	Dépenses 2021	Dépenses 2022	Evolution	Evolution €
Traitements indiciaires	52 199 268,23	52 415 194,00	0,41%	215 925,77
NBI	890 575,97	878 073,47	-1,40%	-12 502,50
Régime indemnitaire	8 024 615,80	8 447 210,00	5,27%	422 594,20
Participation aux mutuelles (santé + prévoyance)	1 078 567,78	883 849,75	-18,05%	-194 718,03
Heures supplémentaires	1 336 873,36	1 419 349,57	6,17%	82 476,21
Vacances	1 336 653,98	1 379 475,18	3,20%	42 821,20
Astreintes	192 912,25	188 100,16	-2,49%	-4 812,09
Autres éléments de rémunération (SFT, Indemnité de Résidence...)	1 188 815,24	1 955 324,26	64,48%	766 509,02
Autres charges de personnel (hors paie)	4 570 096,86	4 581 256,18	0,24%	11 159,32
<b>CA</b>	<b>70 818 379,47</b>	<b>72 147 832,57</b>	<b>1,83%</b>	<b>1 329 453,10</b>

■ Pour l'exercice 2022, les avantages en nature octroyés par la collectivité sont les suivants :

	Avantages en nature en 2022 en €		
Logements	Repas	Véhicules	PDE
67 052	5 819	7 747	21 464
			102 082

**▪ Les charges de personnel sont impactées par les mesures nationales**

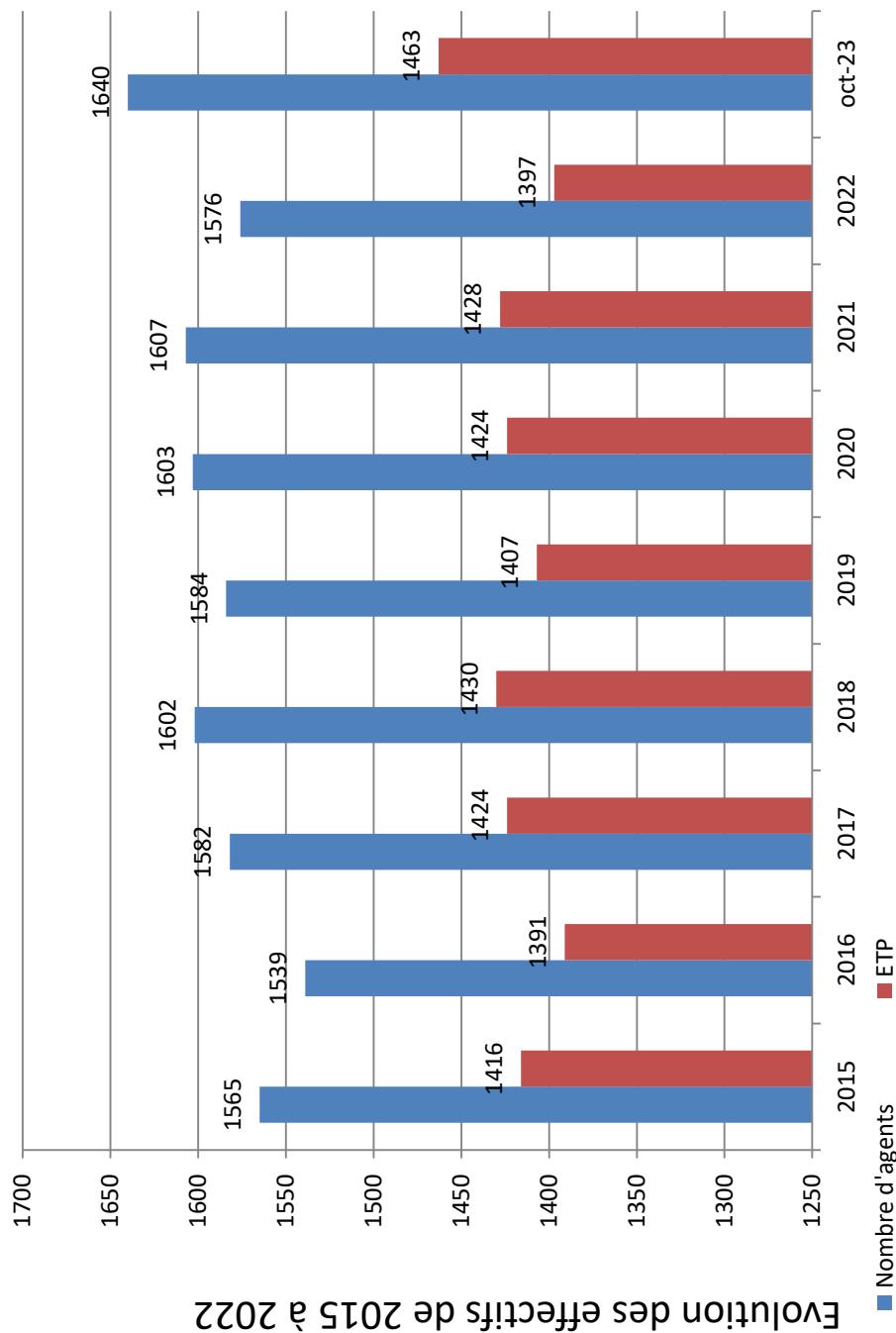
- effet budgétaire de 2,4 M€ en année pleine de la revalorisation du point d'indice de +3,5% en juillet 2022
  - 0,548 M€ pour les mesures en faveur des catégories B et C
  - 0,182 en raison des mesures liées à l'évolution du SMIC
- Total : 3,13 M€ en année pleine**

	En M€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 prév
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>67,03</b>	<b>67,03</b>	<b>67,63</b>	<b>69,88</b>	<b>70,82</b>	<b>72,84</b>	<b>79,27</b>	
<i>Evolution</i>	<i>5,6%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,9%</i>	<i>3,3%</i>	<i>1,3%</i>	<i>2,8%</i>	<i>8,8%</i>	
Dont services mutualisés	21,76	20,64	20,56	21,63	21,04	21,41	20,34	
<i>Evolution</i>	<i>10,1%</i>	<i>-5,1%</i>	<i>-0,4%</i>	<i>5,2%</i>	<i>-2,7%</i>	<i>1,7%</i>	<i>-5,0%</i>	
Dont services communautaires	45,27	46,39	47,07	47,25	49,78	51,43	58,93	
<i>Evolution</i>	<i>3,5%</i>	<i>2,5%</i>	<i>1,5%</i>	<i>0,4%</i>	<i>5,4%</i>	<i>3,3%</i>	<i>14,6%</i>	

- Le dispositif de mutualisation avec la Ville de Mulhouse prévoit une refacturation annuelle des frais de mutualisation par m2A selon une clé de répartition actualisée chaque année**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 prev
Part de la mutualisation à la charge de m2A	48,1%	49,2%	48,8%	49,5%	49,0%	50,3%	54,9%
Part de la mutualisation à la charge de Mulhouse	51,9%	50,8%	51,2%	50,5%	51,0%	49,7%	45,1%
<b>Montant reversé par la Ville de Mulhouse (M€)</b>	<b>11,29</b>	<b>10,49</b>	<b>10,52</b>	<b>10,93</b>	<b>10,72</b>	<b>10,58</b>	<b>9,3</b>

- Depuis 2015 on constate une stabilité des effectifs (emplois pourvus) avec l'effet fusion CCPFRS (Communauté de communes Porte de France Rhin Sud) en 2017 et une augmentation liée au développement du périscolaire en 2018. La situation 2023 prend en compte le transfert de la compétence eau et la réorganisation du pôle ressources en octobre.



- **Durée effective du temps de travail de l'année 2022 :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, dans le cadre d'un accord avec les organisations syndicales, m2A applique l'horaire de travail légal, grâce à une augmentation de 42 heures du nombre annuel d'heures travaillées

- **Répartition des agents par catégorie :**

Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	oct. 2023
A	197	196	191	189	217	225	228	221	200
B	273	263	271	273	240	245	247	251	251
C	1095	1080	1120	1140	1127	1133	1132	1104	1189
Total	1565	1539	1582	1602	1584	1603	1607	1576	1640

- **Participation à la protection sociale complémentaire :**

m2A respecte les termes de la loi de transformation de la fonction publique sur la participation obligatoire des employeurs territoriaux au financement des garanties de protection sociale complémentaire des agents entre 2024 et 2026 → 1 806 agents actifs et retraités, couverts à un niveau supérieur à la moyenne. La participation moyenne s'élève à 584 €/an pour la santé contre 276 €/an au niveau national. Pour la prévoyance, elle s'élève à 116 €/an contre 154 € au niveau national.

Elle est modulée en fonction des revenus, de la composition familiale et des garanties choisies par les agents avec 2 contrats sélectionnés : Générali pour la prévoyance et Mutua Santé pour la santé.

## **4. Une élaboration budgétaire dans un contexte de marges de manœuvre réduites**

## Des recettes contraintes et incertaines

### En recettes :

- **perte définitive du FPIC depuis 2021 (2,4 M€ en 2016)**
- **perte de pouvoir fiscal** : suppression de la TH et division par deux du foncier bâti et cotisation foncière des entreprises des industriels
- **suppression de la CVAE dès 2023** et étalée jusqu'à 2027 : compensation par une part de TVA basée sur la moyenne de CVAE 2020 à 2023
- **dynamique de TVA attendue en hausse (+ 4,5% en 2024 selon PLF 2024 contre +3,7% notifiés en 2023)**
- **forte baisse de la dotation de compensation (-3,9% par an à partir de 2024, soit une perte de 3,4 M€ pour m2A à l'horizon 2028)** pour permettre une hausse globale de la dotation d'intercommunalité mais dont m2A ne bénéficie pas avant 2027

# Des dépenses marquées par l'inflation et la nécessaire revalorisation des salaires

## En dépenses :

- **inflation qui demeure encore élevée en 2023 avant un retour progressif à la normale à partir de 2024**

	Hypothèses d'inflation					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Inflation (IPCH) hors tabac en n°*	2,1%	5,9%	5,8%	2,6%	1,8%	1,8%

\* 2021-2022 : réel / 2023-2025 : prévisions Banque de France publiées en septembre 2023 / 2026-2028 : hypothèse CMK

- **poursuite de la hausse des taux d'intérêts** qui renchérira le coût de la dette : fin 2020 0,33% fixe sur 15 ans contre 4,5% à début septembre 2023
- **des prix de l'énergie qui demeurent à un niveau élevé** (152 € / MWh en 2024 pour l'électricité contre environ 30 € / MWh en 2019)
- **impact financiers de la hausse du point d'indice :**
  - +1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023 (+900 000€ en année pleine pour m2A)
  - attribution de 5 points d'indice à tous les agents à partir de janvier 2024 (+500 000 € en année pleine pour m2A)
  - possible nouvelle mesure de revalorisation du point d'indice de +1% au 1<sup>er</sup> juillet 2024
- **des mesures pour l'attractivité des métiers de m2A** : prime pourvoir d'achat (+ 666 000 € en 2023) et revalorisation du régime indemnitaire (+ 4 M€)

## Dans un contexte de retour de la contribution des collectivités à l'effort de redressement des finances publiques

- Le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 reprend le programme de stabilité adressé à la Commission européenne en avril 2023 qui prévoit un déficit revenu à 2,7% à l'horizon 2027 (contre 4,9% attendu en 2023)
- La contribution des collectivités à cet effort de redressement s'établirait à 0,7 points de PIB au travers d'un **objectif d'évolution des dépenses locales équivalent au taux d'inflation moins 0,5 points**, soit :

	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif d'évolution des dépenses des collectivités	+4,8%	+2,0%	+1,5%	+1,3%	+1,3%
Taux d'inflation	+4,5%	+2,5%	+2,0%	+1,8%	+1,8%

- Aucune mesure coercitive n'est prévue à ce stade, mais il convient toutefois de rester vigilant quant à un durcissement de cette approche.

## **Les objectifs en matière de gestion financière**

**Préserver une situation financière saine au regard des principaux ratios d'analyse financière des collectivités exige impérativement :**

- **de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en se donnant les moyens d'agir afin de garantir une capacité à investir**
- **de se prémunir d'une éventuelle contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics**
- **de consolider le niveau d'épargne brute au-delà du seuil de 10 % des recettes de fonctionnement**
- **de respecter une capacité de désendettement inférieure à 10 ans**

## **5. Les projections budgétaires 2023–2028**

### **budget général et budget transports**

# Un impératif d'audit et de maîtrise de chaque poste de dépenses

## La prospective financière 2023-2028 repose sur des projections d'évolution des dépenses de fonctionnement contenues :

- **charges à caractère général (hors énergie)** : cadrage à +0,6% en 2024, +0,1% en 2025-2026 puis +1,8 par an
- **énergie** : retour progressif d'ici 2026 à un montant à mi-chemin entre 2022 et 2023, soit -5% par an, puis inflation
- **masse salariale** : maîtrise de la progression à +2,5% à périmètre constant et hausse du régime indemnitaire en 2024 pour valoriser les agents
- **contributions au SIVOM** : variation moyenne de 2%
- **contribution au budget Transports** : calibrage en fonction du besoin de son équilibre budgétaire et dépendant du niveau de Versement Mobilité (contribution stable à 14,85 M€)
- **subventions de fonctionnement** : réexamen approfondi de la pertinence et du montant avec un objectif de baisse globale hors DSP

# Une dynamique des recettes exposée au contexte économique

Les projections de recettes de fonctionnement reposent sur :

- une baisse globale des dotations d'Etat dans le cadre du PLF 2024 sans indexation sur l'inflation
- une croissance économique à +0,9% en 2023 et 2024, puis+1,3% par an (données Banque de France) qui influence la faction de TVA perçue
- une évolution forfaitaire des bases fiscales selon l'inflation (+4,7% à date) plus une progression physique des bases de +0,3% (TEOM, foncier bâti, THRS, CFE)
- une hypothèse de stabilité des taux

La conjoncture économique et/ou les décisions de l'Etat plus ou moins favorables, notamment en matière d'accompagnement des collectivités, peuvent impacter fortement la dynamique des recettes.

Composantes de la DGF	Projections 2024
Dotation de compensation	Baisse anticipée de 1,9%
Dotation d'intercommunalité	Stable

# Une dynamique des recettes exposée au contexte économique

	Projections 2024
CFE	Revalorisation des bases sur l'inflation issue des dernières prévisions de la Banque de France
Fraction de TVA	augmentation de 4,5% par rapport au montant actualisé en octobre 2023
TASCOM, IFER, taxe de séjour	Evolution en fonction de l'inflation
Impôts ménages, TEOM	Evolution en fonction de l'inflation
Compensations fiscales	Indexation sur la revalorisation des bases
FPIC	Augmentation de la contribution du fait de la réforme des indicateurs
Participations de la CAF	Légère augmentation (revalorisation du barème)
Remboursement de charges de personnel	Baisse suite à la réorganisation des services
Produits de tarification	+4,5%

# Volume des investissements identifiés sur la période 2023-2028

**Sur le budget général, les dépenses d'investissements estimées se chiffrent à 248 M€ de réalisations sur 6 ans soit 41 M€ par an (avec un pic à 47 M€ en 2027) avec prise en compte d'un taux de subventionnement des investissements directs de 20% des dépenses d'équipement**

montants en k€	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	SUB. PRÉV.
travaux	1 017	1 324	1 493	1 586	1 637	1 666	8 723	
mobilier	4 032	4 759	4 244	3 659	3 792	4 201	24 687	125
<b>foncier</b>	<b>266</b>	<b>697</b>	<b>934</b>	<b>709</b>	<b>887</b>	<b>1 516</b>	<b>5 008</b>	
<b>TOTAL investissements annuels directs</b>	<b>5 314</b>	<b>6 780</b>	<b>6 671</b>	<b>5 955</b>	<b>6 316</b>	<b>7 383</b>	<b>38 418</b>	<b>125</b>
<b>PERISCOLAIRE</b>	<b>3 284</b>	<b>4 669</b>	<b>7 409</b>	<b>6 580</b>	<b>3 906</b>	<b>2 103</b>	<b>27 950</b>	
HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN	1 375	1 946	2 257	2 853	3 160	2 797	14 388	
AMENAGEMENT INFRA. STRATEGIQUE	1 792	846	778	1 301	1 446	3 917	10 080	
ATTRACTIVITE TOURISME CULTURE	730	1 091	1 290	672	697	1 337	5 818	
TRANSITION ECOLOGIQUE	2 012	2 066	821	2 688	1 249	679	9 516	
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	783	872	808	535	339	187	3 525	
MOBILITES DOUCES ET PARTAGES	1 182	702	552	476	484	1 060	4 455	
PETITE ENFANCE	125	92	172	72	89	53	603	
<b>TOTAL subventions versées en AP/CP</b>	<b>11 284</b>	<b>12 284</b>	<b>14 087</b>	<b>15 177</b>	<b>11 371</b>	<b>12 134</b>	<b>76 335</b>	<b>0</b>
AMENAGEMENT INFRA. STRATEGIQUE	3 686	1 724	2 388	2 493	1 883	441	12 615	1 247
ATTRACTIVITE TOURISME CULTURE	4 007	1 785	2 431	2 261	3 573	1 652	15 709	1 920
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	2 762	5 129	7 329	8 639	6 039	4 113	34 011	11 030
EQUIPEMENTS NAUTIQUES SPORTIFS	1 179	2 255	2 439	3 208	3 526	3 379	15 985	9 363
PETITE ENFANCE	1 182	1 121	2 647	2 792	1 837	2 535	12 125	1 195
MOBILITES DOUCES ET PARTAGES	832	1 003	872	652	916	421	4 696	7 260
PERISCOLAIRE	213	901	1 493	1 009	811	2 471	6 898	12 480
MAINTENANCE PATRIMOINE M2A	1 007	1 315	1 152	1 272	1 563	1 308	7 618	
PROJETS EX CCPFRS	308	601	271	370	133	61	1 744	
TRANSITION ECOLOGIQUE	82	150	354	530	1 394	682	3 193	421
<b>TOTAL Travaux directs en AP/CP</b>	<b>15 268</b>	<b>15 984</b>	<b>21 377</b>	<b>23 227</b>	<b>21 675</b>	<b>17 063</b>	<b>114 593</b>	<b>44 915</b>
AIDE A REHABILITATION LOGT SOC	3 789	3 051	3 691	2 614	1 860	2 202	17 206	
INFRASTRUCTURES STRATEGIQUES	36	20	11	7	3	2	79	
<b>TOTAL Opérations pour compte de tiers</b>	<b>3 825</b>	<b>3 071</b>	<b>3 702</b>	<b>2 621</b>	<b>1 862</b>	<b>2 203</b>	<b>17 285</b>	<b>0</b>
AVANCES EN PROJETS ANNUELS	467	347	281	299	244	180	1 817	
<b>TOTAL avances etacomptes</b>	<b>467</b>	<b>347</b>	<b>281</b>	<b>299</b>	<b>244</b>	<b>180</b>	<b>1 817</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>36 158</b>	<b>38 465</b>	<b>46 117</b>	<b>47 278</b>	<b>41 468</b>	<b>38 963</b>	<b>248 449</b>	<b>45 040</b>

## Volume des investissements identifiés sur la période 2023-2028

**Sur le budget des Transports, le niveau de réalisation 2023-2028 est anticipé à 53 M€ soit 8,9 M€ en moyenne par an**

Budget transports	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026	CA 2027	CA 2028	Moyenne	Total 2023-2028
Réalisations au CA en M€	8,29	8,07	6,42	6,70	6,71	9,81	7,66	45,99
investissements directs	0,41	0,36	0,36	0,36	0,36	0,36	0,36	2,18
investissements immatériels	0,86	0,86	0,86	0,86	0,86	0,86	0,86	5,16
subventions d'investissement versées	9,56	9,28	7,63	7,92	7,92	11,03	8,89	53,33
Dépenses d'investissement totales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de subventions (comptes 13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Effort d'équipement net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**Tous budgets confondus, la trajectoire du besoin de financement ressort dans le tableau ci-dessous :**

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
REMBOURSEMENT DE DETTE	30,5 M€	30,2 M€	30,1 M€	30,4 M€	30,5 M€	28,5 M€
EMPRUNTS	5,5 M€	0,0 M€	25,8 M€	23,3 M€	41,2 M€	33,4 M€
BESOIN DE FINANCEMENT	-25,0 M€	-30,2 M€	-4,3 M€	-7,2 M€	10,7 M€	4,9 M€

\*Calcul selon l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

**L'adhésion à l'Agence France Locale (qui sera proposée aux instances de début d'année 2024) offrira une nouvelle source d'emprunt pour couvrir ce besoin de financement.**

## Le résultat de la prospective financière sur la période 2023-2028

La prise en compte de ces hypothèses de dépenses et de recettes et le phasage des investissements se traduit par les résultats suivants :

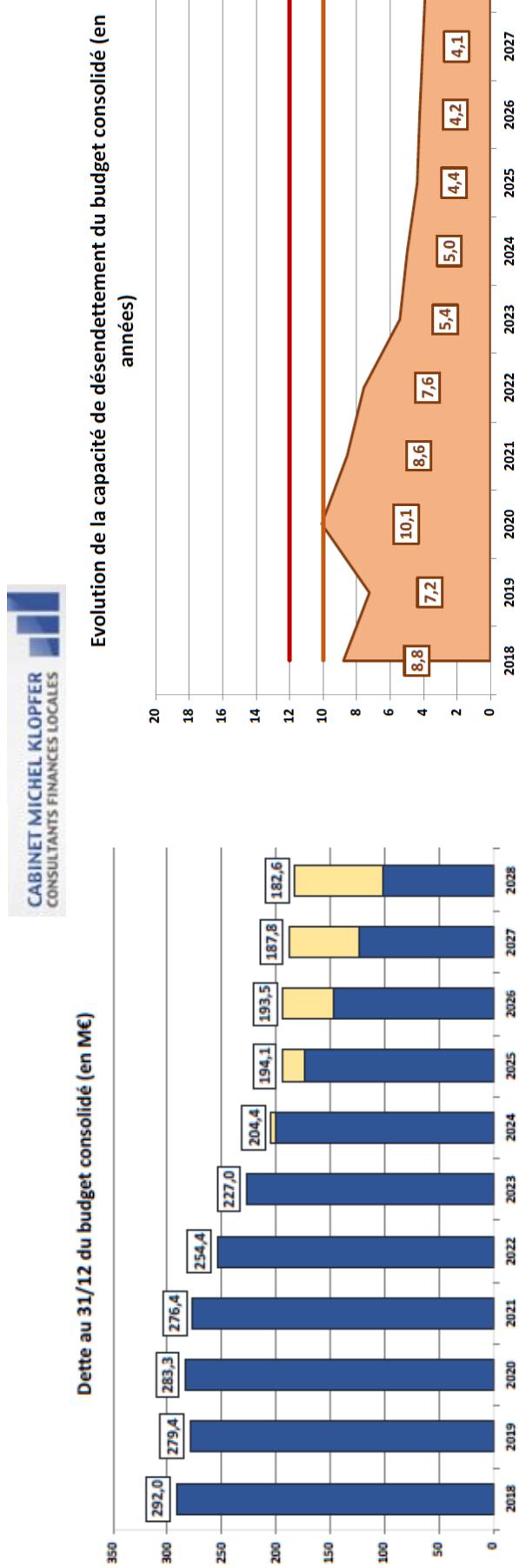
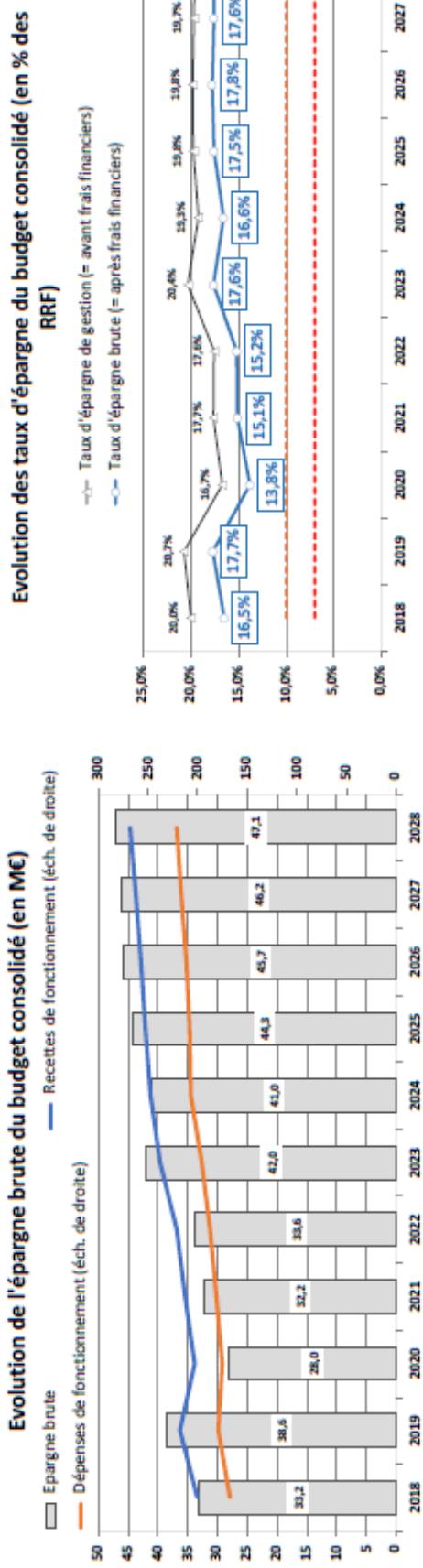
### Sur le périmètre consolidé du Budget Principal + Budget Transports :

- Les ratios financiers suivent la même tendance que sur le budget principal : bien que la capacité de désendettement continue de s'améliorer, le taux d'épargne brute se stabilise aux alentours de 18%, retrouvant son niveau de 2019

### Sur le périmètre du Budget Principal :

- Le taux d'épargne brute remonte à 13,9% en 2023, se dégrade en 2024 du fait de la revalorisation du régime indemnitaire et de la dotation de solidarité communautaire, puis se stabilise au voisinage de 15%.
- La capacité de désendettement suit la même évolution et n'excède pas 4 ans sur la période.

# Sur le périmètre consolidé (Budget Principal + Budget Transports) après phasage des investissements



## **6. Les enjeux et orientations du budget du chauffage urbain**

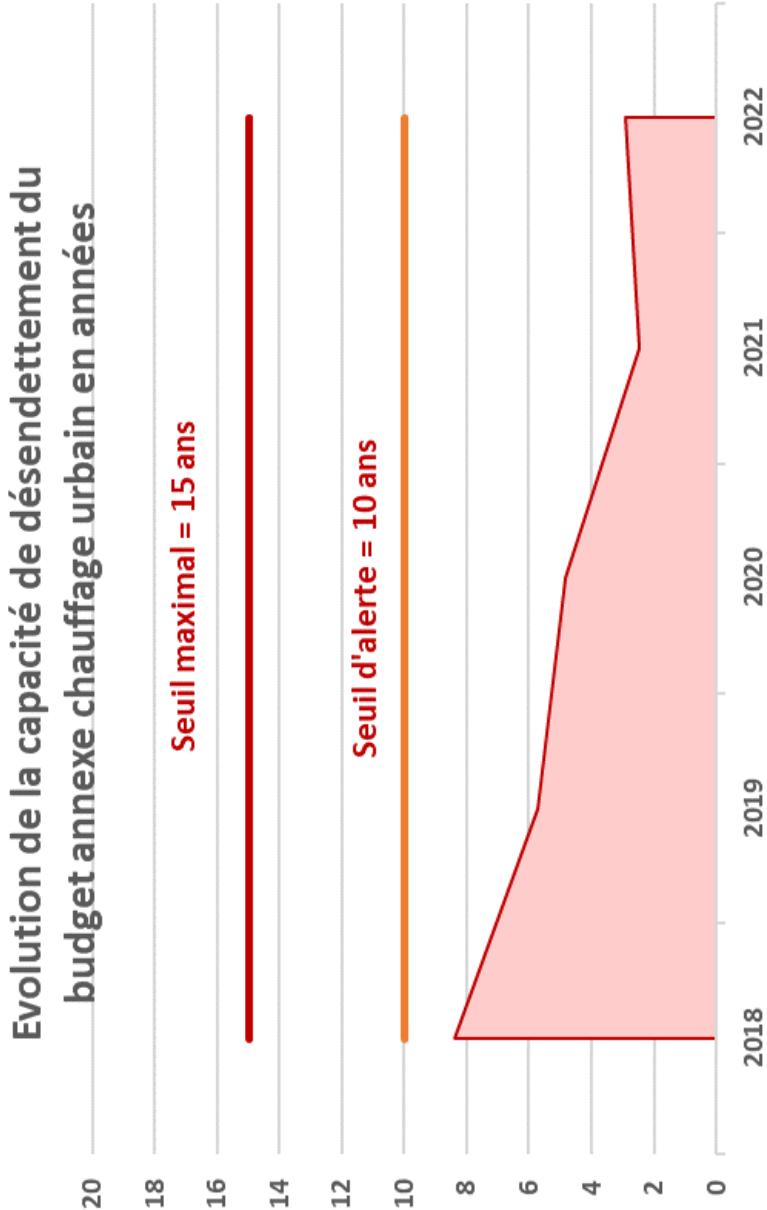
## Une épargne qui se dégrade en 2022 en raison de l'achat de quotas de gaz à effet de serre

- L'épargne brute se dégrade en 2022 en raison de l'achat d'un stock de quotas de gaz à effet de serre à hauteur de 3 160 000 €. Si l'on ne tenait pas compte de cette dépense exceptionnelle, l'épargne brute s'améliorerait et atteindrait 7,8 M€.
- La conjoncture favorable a permis de constituer un nouveau stock de quotas de gaz à effet de serre en 2023 permettant de couvrir en anticipation les besoins à venir.
- En 2023, capitalisation de la SEM m2A énergies à hauteur de 2 640 000 €.



## Une capacité de désendettement qui se dégrade pour la même raison

- Malgré un désendettement en 2022, le niveau d'épargne brute dégradé entraîne une hausse de la capacité de désendettement qui s'établit 2,9 années mais qui demeure à distance du seuil d'alerte.



## Un budget 2024 qui intègre la diminution du coût des énergies

- Les dépenses de fonctionnement sont projetées en forte baisse par rapport au BP 2023 :
  - - 5 M€ sur les charges à caractère général par rapport à 2023 (soit -30%)
- Le produit des ventes de chaleur et d'électricité qui diminue également par rapport au BP 2023 : -3 M€ (soit - 20%).
- En investissement, près de 1 M€ de dépenses d'équipement anticipées en 2023 :
  - travaux de renouvellement et maintenance du réseau et des infrastructures
  - études en vue des projets à venir sur le réseau de chaleur

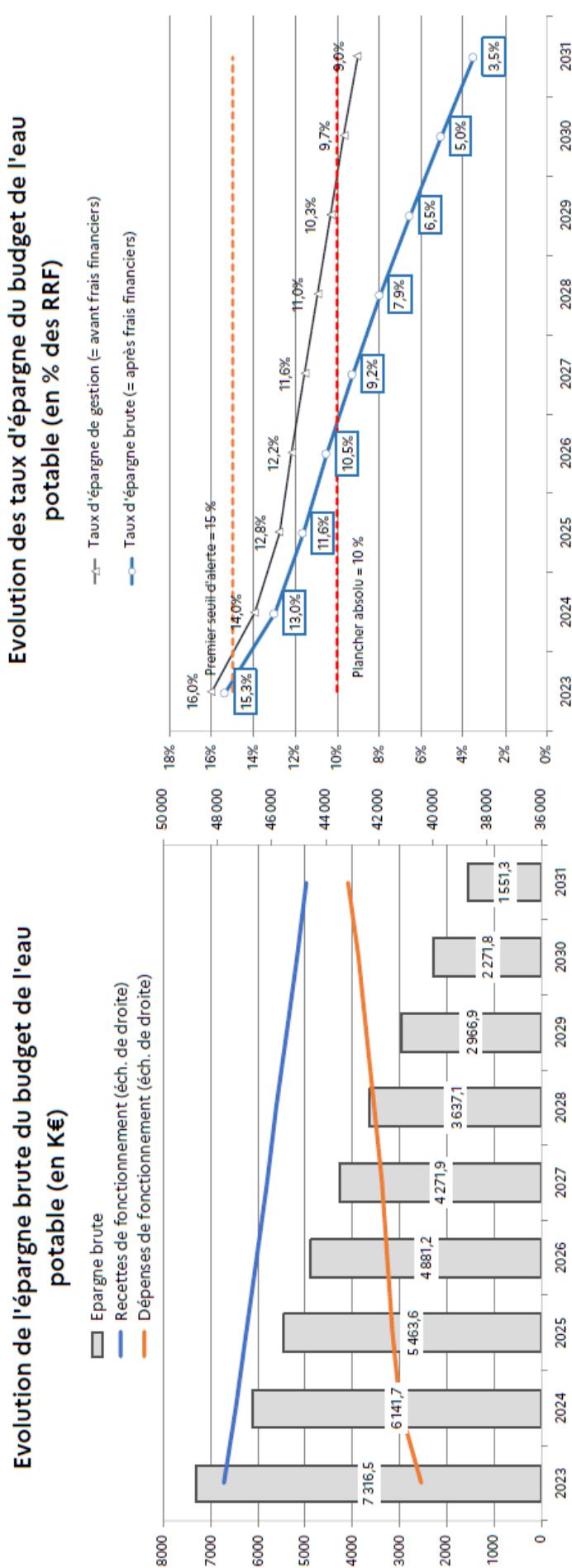
## **7. Les enjeux et orientations du budget de l'eau**

# Une élaboration budgétaire basée sur des ratios financiers solides à fin 2022

- **La compilation des données issues des comptes administratifs 2021 et 2022 fait ressortir une situation financière agrégée saine :**
  - un taux d'épargne brute de 20% (alerte sous 10%)
  - un stock de dette modéré à 14,1 M€ fin 2022
  - une capacité de désendettement de moins de 2 ans (alerte au-dessus de 10 ans)
- **Pour la prospective financière 2023-2028, on retient les hypothèses suivantes :**
  - une programmation pluriannuelle à 12 M€ par an avec un taux de cofinancement de 8%
  - une durée d'amortissement moyenne de 22,5 ans
  - une stabilité tarifaire
  - un volume de vente décroissant (-1% par an)

# La prospective fait apparaître une situation financière fragile

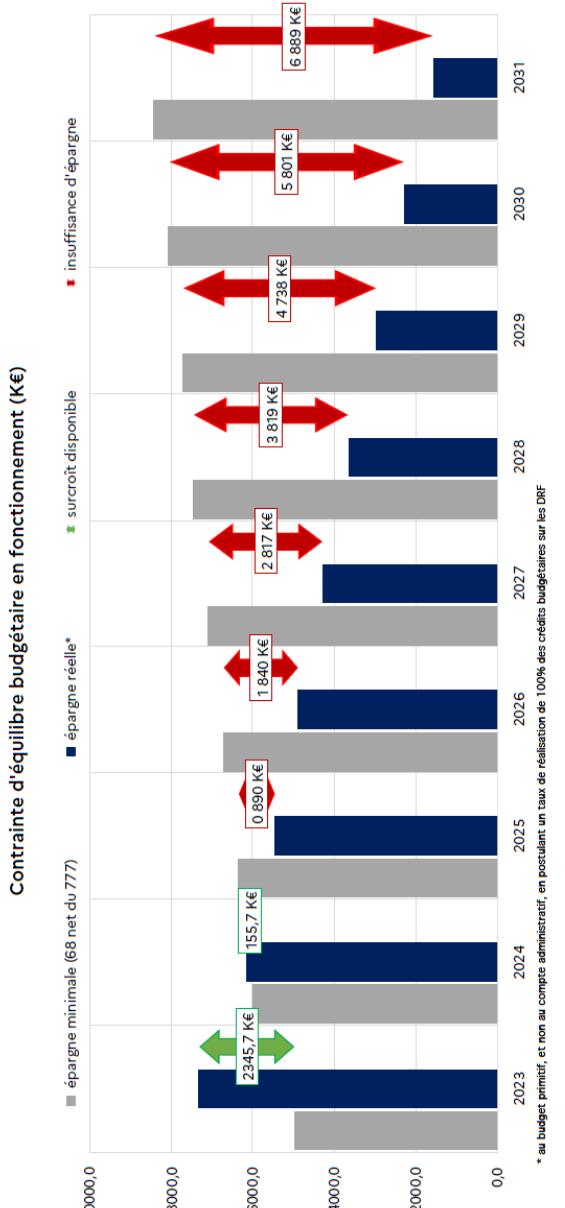
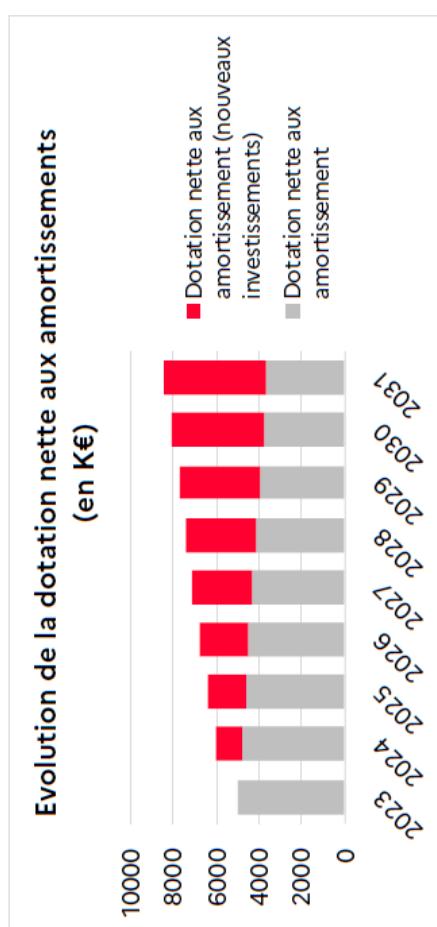
- Un effet ciseau (housse des dépenses et baisse des recettes) qui dégrade l'épargne brute



CABINET MICHEL KLOPFER  
CONSULTANTS FINANCIERS LOCAUX

# La prospective fait apparaître une situation financière fragile

- Une évolution de la dotation aux amortissements qui rend plus difficile l'équilibre de la section de fonctionnement dès 2025



## La prospective fait apparaître une situation financière fragile

- **Il est ainsi proposé d'acter les changements d'hypothèses suivants :**

- Porter la durée moyenne d'amortissement à 27,5 ans (contre 22,5 ans actuellement), ce qui requerra de modifier la délibération sur les durées d'amortissement ;
  - Retenir -0,5% comme hypothèse de réduction des ventes d'eau (contre -1% précédemment) ;
  - Moduler le volume d'investissement annuels à 10,5 M€ (contre 12 M€ précédemment).
- 
- **En outre, il est proposé d'engager une réflexion sur l'évolution tarifaire** afin de dégager des recettes supplémentaires permettant de couvrir le volume important d'investissements qui a été envisagé.

## **8. Les priorités 2024**

Le contexte financier reste marqué par une grande incertitude, renforcée encore par les récentes tensions internationales. Face à cela, l'Agglomération s'engage à la fois pour les habitants du territoire, mais aussi pour les acteurs économiques et associatifs et pour les agents en maintenant un niveau d'investissement ambitieux.

Accompagner nos 39 communes membres est également prioritaire dans ce contexte dégradé et incertain.

Nos 4 ambitions du projet de territoire approuvé par le Conseil d'Agglomération le 22 novembre 2021 s'inscrivent plus que jamais dans cette actualité, en mettant au cœur de notre action :

- la sobriété et la production énergétiques,
- le développement économique de nos entreprises,
- les services à la population qui a plus que jamais besoin de notre soutien,
- le développement de partenariats, coopération pour faire naître de l'intelligence collective et de la mutualisation de moyens le territoire de demain.

**NB : les chiffres indiqués correspondent aux propositions d'inscription budgétaire pour 2024 (chiffres TTC).**

# Un territoire de nouvelle donne environnementale

**Plan Climat Air Energie Territorial** : approbation et mise en œuvre

**Fonds climat nouvelle donne environnementale** : 2 M € pour les projets des communes en lien avec le contexte de hausse des prix énergétiques

**Poursuite des études pour la mise en œuvre du projet réseau de chaleur** : 150 000€ d'étude de faisabilité et d'accompagnement juridique, puis portage intégral par la SEM m2A énergies du projet de réseau de transport (investissement à hauteur de 130 M€).

**Développement des mobilités** : bus au gaz naturel pour véhicule (2,3 M€), pistes cyclables (3,2 M€), installation de bornes de recharge électrique via un appel à initiatives privées, poursuite du projet de cité du vélo, verdissement de la flotte, développement des projets hydrogène.

**Poursuite des études relatives à la ZFE-m** (zone à faibles émissions mobilité) en tant que « territoire de vigilance » (règlementation allégée) : 12 000 €

**Collecte de déchets** : suivi du marché de collecte des ordures ménagères et lancement d'un atelier-projet de réflexion sur la collecte des biodéchets.

## Un territoire de nouvelle donne environnementale

### Développement d'un écosystème multi-énergies, décarbonné et résilient : programme Blue Industrie SA 2023

**Accompagnement des trois grandes plateformes industrielles (COB 30 [association des industriels de Chalampé], WEurope [plateforme de Chalampé], Stellantis, ZIMR [zone industrielle de Mulhouse Rhin]) dans les transitions industrielles, énergétiques et environnementales (appel à projets en cours)**

**Développement d'un écosystème hydrogène** (production, réseaux avec GRT GAZ, stations multiénergies Autoport, usages mobilités et industriels)

**Déploiement des réseaux de chaleur auprès des industriels** : études et recherche de co-financements récupération de chaleur fatale industrielle

**Lancement d'une étude sur l'optimisation et la revalorisation des eaux industrielles de refroidissement pour alimenter les canaux d'irrigation (Etat/CeA)**

# Un territoire d'accueil dynamique

## Poursuivre l'accompagnement de l'entreprise Stellantis

- Favoriser son développement
- Faire de l'optimisation foncière du site une opportunité de développement du Sud Alsace

## Poursuivre les réflexions engagées sur les sujets de réseau de chaleur, de mobilité et d'attractivité RH

## Transformer le site industriel de la Fonderie en village de l'innovation via :

- La construction de Quatrium et de Technistub : 4 300 000€ et 3 472 502€
- Le développement de l'extension de KMO
- L'aménagement des espaces publics et du parking silo : 450 000€ et 490 000€

## Développer le site tertiaire de la gare :

- En aménagement le secteur Ouest
- En édifiant un nouveau parking : 900 000€

## Construire l'avenir économique de m2A en établissant un schéma directeur de développement et de programmation des zones d'activités :

- En l'inscrivant comme élément structurant du PLUi
- En développant la signalétique de nos ZAC

# Un territoire d'accueil dynamique

## Un développement économique durable, novateur et performant :

- Poursuite des travaux d'extension du parc expo

## Affirmer l'agglomération comme un territoire d'enseignement supérieur et de formation :

- Soutenir l'Université de Haute-Alsace (UHA) dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) et au travers d'une convention établie avec cette entité
- Restructurer des ensembles immobiliers (CROUS) : 200 000 €
- Soutenir les projets de recherche et le développement du Campus métier et qualification (CMQ) industrie du futur et numérique (100 000€ sur 5 ans)

## Adapter notre urbanisme aux enjeux environnementaux et aux nouvelles nécessités alimentaires :

- Plan local d'urbanisme intercommunal : mise en œuvre des ateliers-projets
- Règlement local de publicité intercommunale : suivi

## Développer une identité territoriale :

- Déploiement du schéma stratégique de développement muséographique et touristique
- Montée en puissance de l'agence d'attractivité

## Un territoire d'accueil dynamique

**Mettre en œuvre le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028 et la convention avec la Région votés le 16 octobre 2023.**

### **Conforter et développer nos écosystèmes d'innovation et d'attractivité:**

- Idf et numérique : Quatrium : Fablab technistub
- Matériaux : Campus matériaux (Université de Haute-Alsace, Institut Français du Textile et de l'Habillement, Pôle textile)
- Medtech : Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation, Cellprothera avec le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace, Université de Haute-Alsace, centre de réadaptation

### **Affirmer l'agglomération comme un Pôle d'affaires international sur nos secteurs stratégiques :**

salon Be 5.0, Supply-chain...

**Renouveler et développer une offre foncière et immobilière en lien avec les besoins sectoriels identifiés et avec les objectifs de la loi climat et résilience**

### **Accroître la notoriété touristique du territoire et renforcer les offres :**

- Parc zoologique et botanique : achèvement du projet horizon Afrique (14 M€)
- Soutenir l'attractivité du pôle muséal en favorisant sa modernisation et sa restructuration (0,76 M €)
- Développer un pôle muséal autour des mines de potasse et des questions environnementales au nord de l'agglomération

### **Soutenir et accompagner l'activité physique et l'excellence sportive :**

- Asseoir m2A comme une destination sportive de haut niveau en soutenant les communes dans le processus de labellisation « Terre de Jeux » et en menant une réflexion sur la compétence de sport de haut-niveau
- Excellence sportive : favoriser l'accueil d'événements sportifs nationaux ou internationaux
- Renouvellement des conventions Centre sportif régional d'Alsace / Collectivité européenne d'Alsace

# Un territoire solidaire au service de tous ses habitants

## Mise en œuvre du nouveau Programme national de renouvellement urbain (NPNRU) :

- **Quartier des Coteaux (Tours plein ciel)** : Partie Ouest, suppression des impasses en pieds d'immeubles et de recomposition du maillage viaire entre 2024 et 2026. Partie Est : recomposition totale (démolitions, aménagement puis constructions) avec la démolition d'équipements publics, la gestion d'attente de ces parcelles, le re-coutrage des réseaux de fluides et l'aménagement de parcelles à construire.
- **Démolition de la barre Camus** : avancée à 2026-2030.
- **Création d'un parc à l'est du Village Industriel de la Fonderie** : d'une surface de 1,4 hectare, il prendra la place d'un bâtiment industriel vétuste et d'un parking sommaire, il jouera à la fois un rôle d'îlot de fraicheur en établissant la continuité de la trame verte avec le bassin de l'Illberg mais aussi un liant entre les zones d'activités et résidentielles de la Fonderie.
- **Quartier des Jonquilles à Illzach** : démolition de 20 des logements prévus à la réhabilitation d'ici à 2028 (rue des Dahlia) afin d'ouvrir un parc de logements sociaux au reste du quartier, et ce sans impact financier tant en montant d'opération que de subvention.

## L'avenant voté fin 2023 représente un investissement total de 501,5 M€ HT.

- Coteaux : 192,9 M€,
- Péricentre : 71,8 M€ dont Péricentre – Fonderie : 25,9 M€, Péricentre – Briand : 25,5 M€, Péricentre - Wolf-Neppert : 19,2M€,
- Drouot – Jonquilles : 77,7 M€,
- Wittenheim-Markstein : 6,8 M€,
- Multiquatier : 7,3 M€,
- Hors QPV : 145,0 M€.

# Un territoire solidaire au service de tous ses habitants

**Poursuivre la production de près de 400 logements locatifs sociaux sur le territoire par an :**

- 1 M€ de crédits délégués par l'Etat
- Assurer une production de logements neufs
- Soutenir le parc privé et social existant
- Soutenir le renouvellement urbain

**Soutenir les copropriétés en difficulté en favorisant notamment leur rénovation énergétique**

**Rénover, réhabiliter et concevoir des équipements de haute qualité en visant la réduction des consommations énergétiques (décret tertiaire)**

- Conduire des travaux d'isolation du Centre sportif régional Alsace
- Remplacer l'éclairage à la patinoire
- Rénover les piscines (plus particulièrement celle de l'Illberg)
- Améliorer le service aux usagers par un espace de restauration au stade nautique

# Un territoire solidaire au service de tous ses habitants

## Développer un accueil périscolaire

- Poursuivre les travaux en cours et conduire de nouveaux projets : Mulhouse Victor Hugo : 846 382 € ; Illzach Jonquilles : 941 855 € ; Lyautey Riedisheim : 795 400 € ; Staffelfelden Cité : 1 223 940 € ; Wittelsheim : 1 809 522 € ; Mulhouse Peupliers (Côteaux 1) : 1 397 854 € ; Mulhouse Camus (Côteaux 2) : 1 087 261 € ; Lutterbach : 1 032 762 € ; Wittenheim Centre : 190 000 € ; Kingersheim : 106 250 € ; Brunstatt-Didenheim : 714 040 € ; Habsheim : 205 680 € ; Baldersheim : 567 241 € ; Berrwiller : 197 321 € ; Rixheim : 260 000 €
- Distribuer aux enfants 360 000 goûters par an

## Développer notre accueil en matière de petite enfance

- Multi-accueil Grande Ourse Illzach : 700 000 €
- Multi-accueil La Ribambelle Pfäffatt : 100 000 €

## Déployer la Politique de la Ville

- Faire le bilan du contrat de ville 2015-2023
- Elaborer le nouveau contrat de ville 2024-2030

## Conforter les services en synergie avec les communes :

- Diversifier les offres du bibliobus : développement d'animations
- Accompagner les politiques du handicap et de l'insertion : recrutement du chargé de mission santé/handicap
- Elaborer la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

# Un territoire d'équilibre et de coopération

## Développer les coopérations :

- Etendre les partenariats avec les intercommunalités du Haut-Rhin sur les thématiques partagées
- Poursuivre le service commun de secrétariat de mairie itinérant après une année d'expérience très concluante
- Mettre en œuvre la contractualisation avec la CeA

## Fédérer les acteurs locaux autour de la Maison du Territoire :

- Faire de la Maison du Territoire un lieu de travail collaboratif et partenarial

## Faire évoluer nos modes de fonctionnement pour déployer le projet de territoire :

- Permettre aux citoyens d'être au cœur des dispositifs de participation : un conseil de développement actif et engagé (validation de la saisine citoyenne)
- Former les agents pour acquérir une culture du numérique commune
- Développer des outils et méthodes de travail transversaux

## Accélérer la digitalisation des services communaux et intercommunaux :

- Développer la plateforme e-services pour proposer un bouquet de services en ligne en lien avec les communes associées au groupement
- Déployer le parcours cybersécurité soutenu par l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI)
- Elaborer un plan corps de rue simplifié

# Un territoire d'équilibre et de coopération

## Déployer les fonctions ressources de la collectivité :

- Développer des outils et méthodes de travail transversaux
- Développer une culture commune du management
- Mettre en œuvre le plan de charges en matière de système d'information
- Développer une communication interne fédératrice

## Adapter les ressources humaines aux besoins de la collectivité :

- Poursuivre l'accompagnement des services dans le contexte de réorganisation des services

## Mettre en place une revalorisation salariale :

- Soutenir le pouvoir d'achat des agents de m2A : versement de la prime pourvoir d'achat comprise entre 300€ à 800€ suivant la rémunération perçue
- Mettre en œuvre le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

## Renforcer la formation et lancer l'école des talents

## **9. Conclusion**

## Des fondamentaux financiers à consolider pour investir durablement

- Sur la période 2024-2028, m2A a pour objectif de préserver sa situation financière tout en poursuivant le programme d'investissement ambitieux du Projet de Territoire
  - Pour ce faire, il est nécessaire de :
    - consolider l'amélioration du niveau d'épargne brute
    - accroître l'attractivité de la collectivité en termes de régime indemnitaire
    - poursuivre la mise en œuvre de Vision 2030
  - Pour répondre à ces enjeux, l'équilibre du budget 2024 oblige à :
    - maîtriser les dépenses de fonctionnement
    - réinterroger en particulier la pertinence du niveau de subventionnement
    - consacrer un effort significatif sur les rémunérations des agents
    - phaser les investissements au plus près de leur planning de réalisation



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

# MERCI

DE VOTRE ATTENTION